

Extradition de John Numbi : cette indécatesse de l'ambassade du Zimbabwe qui empoisonne les relations entre Kinshasa et Harare

P. 12

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N° 674 du mercredi 21 au jeudi 22 décembre 2022 Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670

E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

Poussé par la France, le Conseil de sécurité de l'ONU a tranché

Pas de notification sur l'achat d'armes : Kinshasa salue et avertit le M23

P. 2

Cour constitutionnelle : des étudiants en droit sollicitent l'«ultime implication» de Tshisekedi pour «sauver l'Etat de droit en danger»

Après le monde scientifique, les anciens étudiants de la faculté de droit de l'Université de Kinshasa (Unikin), c'est au tour des étudiants, encore actifs à la faculté, de fustiger les graves dérives d'une Cour constitutionnelle qui a fini par perdre ses lettres de noblesse, en faisant preuve de complaisance et de laxisme dans l'affaire Bukanga-Lonzo.

En effet, cette affaire, à multiples rebondissements, met en cause l'ancien Premier ministre, Matata Ponyo Mapon, l'ancien ministre délégué aux Finances, Patrice Kitebi, et le Sud-africain Christo Grobler, directeur d'Africom, entreprise gestionnaire du Parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo. P. 2



PARLONS-EN

Enfin, un congrès !

ECONEWS

Ensemble pour la République est en congrès à Lubumbashi depuis ce mardi 20 novembre. Et pendant trois jours, le parti de Moïse Katumbi compte avaliser la candidature du désormais ancien allié de Félix Tshisekedi au sein de l'Union sacrée dont il vient de claquer bruyamment la porte. C'est ici l'occasion de se pencher sur le cheminement interne de la démocratie au sein des partis politiques congolais.

Il est à noter d'emblée que le congrès d'Ensemble est organisé après la déclaration de la candidature de son président sur des médias français, et son retour au

(Lire en page 2)

Climat des affaires en RDC : l'ANAPI poursuit son opération séduction auprès des missions diplomatiques

P. 4

COP 15 sur la Biodiversité Le Rwanda exclu comme co-facilitateur après la dénonciation de la VPM Ève Bazaïba

P. 6

Poussé par la France, le Conseil de sécurité de l'ONU a tranché

Pas de notification sur l'achat d'armes : Kinshasa salue et avertit le M23

Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte la levée de l'obligation de notification en vertu du régime de sanctions 1533, et reconduit le mandat de la Monusco pour une année. En mettant fin au système de notification pour tout achat d'armes ou de matériels, le Conseil de sécurité de l'ONU vient de libérer totalement la RDC qui a désormais les mains libres pour renforcer son système de défense. Cela voudrait dire que les FARDC peuvent s'équiper sans entraves. Une Résolution présentée par la France et adoptée à l'unanimité par les 15 membres du Conseil de sécurité de l'ONU. L'adoption de cette résolution, c'est aussi un message fort envoyé à Kigali.

«*Quelle que soit la longueur de la nuit, le jour finit toujours par pointer*», dit-on. Dans un embargo injuste lui imposé depuis 2008, couplé à la notification au Conseil de sécurité de l'ONU dans l'achat d'armes ou de matériels militaires, la République Démocratique du Congo vient d'obtenir finalement gain de cause, aux termes de la Résolution, votée mardi par le Conseil de sécurité de l'ONU, à l'initiative de la France. A l'unanimité, le Conseil de sécurité a décidé de supprimer la procédure de notification lors d'achat d'armes à destination de la RDC.

Dans une deuxième résolution, le Conseil de sécurité a également prorogé d'une année le mandat de la Monusco, coupant court au retrait précipité des troupes onusiennes du sol congolais, principalement de la partie Est de la RDC.

A tout prendre, la conséquence logique de la levée de la mesure de notification de l'ONU est que la RDC n'est plus soumise à une autorisation préalable des Nations Unies pour tout achat d'armes. Par conséquent, Kinshasa peut s'approvisionner à travers le monde, auprès des fournisseurs de son choix, en matériels militaires pour assurer sa défense.

Présentée par la France, la Résolution 2667 a été votée à l'unanimité par les pays membres de l'organe suprême des Nations Unies qui a de déclaré reconnaître

la «*situation sécuritaire précaire sur le terrain*» en RDC.

Lors du débat, le représentant du Royaume-Uni s'est félicité de cette adoption. Son ambassadeur a rappelé que cette procédure est un «*outil important pour suivre l'afflux d'armes qui arriverait vers des groupes armés en RDC*».

Le Conseil a voté contre cette procédure «*en raison des défis qui se posent actuellement sur le plan de la sécurité. Nous espérons que la décision prise par le Conseil aujourd'hui viendra contribuer à aider le gouvernement de la RDC à restaurer l'autorité de l'Etat dans l'Est du pays et mettre fin au cycle de violence*», a déclaré le représentant du Royaume-Uni auprès de l'ONU, cité par l'agence Anadolu.

Les fournisseurs d'armes étaient dans l'obligation de notifier l'ONU en cas d'achats de tous les types d'armes d'un calibre «*allant jusqu'à 14,5 mm, des mortiers d'un calibre allant jusqu'à 82 mm, des lance-grenades et lance-roquettes d'un calibre allant jusqu'à 107 mm et de leurs munitions respectives, ainsi que des systèmes portables de défense antiaérienne (MANPADS) et des systèmes de missiles guidés antichars*», selon la Résolution.

Plusieurs fournisseurs refusaient de livrer des matériels ou munitions à la RDC, avait indiqué le ministre congolais des Affaires étrangères Christophe Lutundula. Kins-

C'est la preuve qu'à l'échelle internationale, le Rwanda se retrouve de plus en plus isolé. Bien plus, son discours de victimisation pour justifier ses diverses incursions armées dans l'Est de la RDC ne porte plus au niveau de plus hautes instances internationales. Autant la roue tourne déjà en défaveur de Kagame. C'est la fin d'un cycle macabre qui a duré plus de 20 ans, faisant environ 10 millions de morts en RDC. Le monde a finalement compris le mauvais jeu de Paul Kagame. Il a décidé de lui tourner le dos, donnant libre cours à la RDC de s'armer pour sa défense et sa sécurité.

ECONEWS

hasa signalait également des embarcations bloquées à cause de cette procédure. Plusieurs manifestations avaient été organisées en août dernier dans le pays contre la Résolution.

OUF DE SOULAGEMENT À KINSHASA !

La Résolution du Conseil de sécurité de l'ONU levant la mesure de notification de tout achat d'armes ou matériels militaires est le couronnement d'intenses efforts diplomatiques entrepris par Kinshasa. Dans un communiqué du ministère de la Communication et Médias, diffusé mardi soir, «*le Gouvernement salue le vote unanime du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui met fin à une injustice*». Il salue, par conséquent, «*l'adoption, par le Conseil de Sécurité de l'ONU, de la Résolution levant l'exigence de notification d'achat d'armes on vertu du régime de sanctions 1533 de la RDC*».

A Kinshasa, on estime que «*cette Résolution approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil de sécurité vient ainsi réparer une injustice qui empêchait notre pays à se doter librement d'équipements militaires devant permettre aux Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) d'avoir les capacités nécessaires à défendre la patrie face notamment à l'agression rwandaise sous couvert du mouvement terroriste M23*». Avant de conclure : «*Enfin, le Gouvernement prend acte du*

prolongement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO) d'une année tout en réaffirmant sa détermination à poursuivre la mise en œuvre du Plan de retrait progressif et échelonné conformément à la volonté exprimée par la population congolaise».

Si à Kinshasa, on salue cette grande avancée diplomatique qui libère la RDC d'une chape de plomb qui pesait énormément sur sa politique de défense, à Kigali, c'est plutôt les pleurs et grincements de dents.

En effet, le Conseil de sécurité de l'ONU vient de corriger une injustice qui date de 14 ans qui privait à la RDC les moyens de la défense. Pour tous les groupes armés non étatiques, principalement les terroristes de M23 et ses parrains, le Rwanda, qui sème la terreur, depuis des années, dans la partie Est de la RDC, cette Résolution du Conseil de sécurité marque la fin de la création. Kinshasa va enfin de se défendre avec des armes de la dernière génération. Avec l'adoption de la loi de programmation militaire, la montée en puissance de l'armée congolaise ne devait donc plus tarder.

C'est depuis 2008 que l'ONU avait levé l'embargo sur les armes en RDC, tout en maintenant la procédure de notification. L'embargo reste toutefois maintenu contre les groupes armés, nuance la dernière résolution du Conseil de sécurité.

PARLONS-EN

Enfin, un congrès !

(Suite de la Une)

pays dans des circonstances pour le moins rocambolesques. La logique aurait sans doute voulu que Katumbi se prononçât à l'issue des débats de son parti. Sauf que la réalité congolaise est toute autre. Si déjà la tenue d'un congrès est un exercice ordinaire auquel sont astreintes toutes les formations politiques, elles sont rarissimes celles qui s'y prêtent. D'ailleurs oser soulever la question est généralement considéré comme un crime de lèse-majesté et vaut à son auteur une exclusion aussi humiliante qu'immédiate.

C'est qu'en fait, les centaines de formations politiques sont la propriété de leurs fondateurs, affublés du titre ronflant d'Autorité morale. Le Président-Fondateur-Autorité morale est au-dessus de tout et de tous. Il mène le parti à sa guise. Souvent épaulé par ses proches, à défaut de justifier des adhésions de militants librement consenties, il aligne femme et enfants sur les listes électorales. Pour preuve, ils sont légion à avoir réussi le tour de force de se faire élire à trois scrutins, abandonnant le reste des strapontins à leurs conjointes et progéniture, ses suppléants «*naturels*».

Il en découle que le Parlement congolais est truffé d'élus représentant les intérêts familiaux. Des députés et sénateurs qui ne prennent jamais la parole, se contentant de voter invariablement «*pour*», même dans les matières dépassant leur entendement. La tentative de Christophe Lutundula, alors député national, d'élaguer cette disposition de la loi électorale a été purement et simplement rejetée. Laissant libre-cours au développement au fil des échéances électorales de dynasties familiales siégeant dans les fauteuils d'un Parlement aux antipodes des attentes du peuple.

Moïse Katumbi et les siens dans un congrès réglé comme du papier à musique est déjà une avancée. Mais quant à dire qu'il en sortira des conclusions révolutionnaires, c'est pousser loin le bouchon. On ne crache pas dans la main qui vous nourrit.

Cour constitutionnelle : des étudiants en droit sollicitent l'«*ultime implication*» de Tshisekedi pour «*sauver l'Etat de droit en danger*»

HUGO IAMUSA

Après le monde scientifique, les anciens étudiants de la faculté de droit de l'Université de Kinshasa (Unikin), c'est au tour des étudiants, encore actifs à la faculté, de fustiger les graves dérives d'une Cour constitutionnelle qui a fini par perdre ses lettres de noblesse, en faisant preuve de complaisance et de laxisme dans l'affaire Bukanga-Lonzo.

En effet, cette affaire, à

multiples rebondissements, met en cause l'ancien Premier ministre, Matata Ponyo Mapon, l'ancien ministre délégué aux Finances, Patrice Kitebi, et le Sud-africain Christo Grobler, directeur d'Africom, entreprise gestionnaire du Parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo. Malheureusement, en s'éloignant du droit et de la légalité dont elle est censée être le dernier rempart, la Cour constitutionnelle multiplie des incongruités qui énervent dans les

milieux du droit.

Enfermée dans une logique dont elle est la seule à en avoir le secret, la Cour constitutionnelle est allée jusqu'à renier par son arrêt du 18 novembre 2022 son propre arrêt qu'elle avait rendu, le 15 novembre 2021, dans l'affaire Bukanga-Lonzo. Pourquoi un tel revirement ? La Cour constitutionnelle aurait-elle perdu toute rationalité ?

Dans les milieux des juristes, la déception se mêle à la colère. C'est le droit, dit-on, qui est

«*malade*», par la faute d'une Cour qui navigue à vue, sans repères réels en termes de droit.

LETTRE OUVERTE AU CHEF DE L'ETAT

Aussi, après le grand tollé dans les milieux scientifiques, suivi d'une forte désapprobation des anciens de la faculté de droit de l'Université de Kinshasa, c'est au tour des étudiants en droit – 93 au total – de la même faculté de cracher...

(Suite à la page 3)

Washington, Paris et Berlin : forte pression internationale sur le soutien de Kigali au M23

Pour les terroristes de M23 et leur parrain, le Rwanda, les massacres de Kishishe et de Bambo ont été de trop. Devant les évidences brandies par Kinshasa, confirmant l'implication des troupes rwandaises derrière ces tueries en masse d'une centaine de personnes dans le territoire de Rutshuru, la communauté internationale a fini par laisser tomber ses masques. Fini ce soutien aveugle et compromettant au Rwanda jusqu'à le couvrir des crimes qu'il commet, depuis une vingtaine d'années, en République Démocratique du Congo. Visiblement, le président Paul Kagame n'est plus en odeur de sainteté avec ses parrains occidentaux. Tous commencent à lui tourner le dos, à l'instar du pré-

sident américain, Joe Biden, qui a refusé de le recevoir en tête-à-tête à Washington, lors du dernier Sommet USA-Afrique. Paul Kagame est plus qu'isolé. Et comme s'il n'en suffisait pas, l'Union européenne le presse de mettre fin à son soutien aux terroristes de M23. Au sein de l'Union européenne, on tend vers l'unanimité autour de cette position. Après Bruxelles, Paris a pris position, exigeant à Kagame la fin de son soutien au M23. Berlin a emboîté le pas. A Londres, la Grande-Bretagne ne semble plus être disposé à couvrir le président Paul Kagame. Bref, à Kigali, c'est la fin d'un cycle.

ECONEWS AVEC RFI

Enfin, la France est revenue à la raison. Plus question, se dit-on à Paris, de fermer les yeux face aux crimes atroces que commettent les troupes agissant derrière les terroristes de M23, dans la partie Est de la RDC. Les massacres de Kishishe et de Bambo qui ont fait plus d'une centaine de morts ont été la petite goutte qui a fait déborder le vase, poussant la communauté internationale à reconsidérer ses rapports envers le Rwanda.

Lors d'un point de presse, la porte-parole du Quai d'Orsay a exhorté Kigali à respecter les processus de Luanda et de Nairobi visant à mettre fin aux hostilités au Nord-Kivu où l'ancienne rébellion a repris les armes il y a un an.

C'est la première fois que la France évoque ce lien entre le M23 et le Rwanda. Une véritable évolution de la ligne diplomatique. Jusqu'ici, la France avait plutôt opéré ces dernières années un rapprochement avec les autorités de Kigali. Le président Macron a assez vite voulu se distinguer de ses prédécesseurs. C'est pour ça que Paris a notamment soutenu la candidature de Louise Mushikiwabo à la tête de la Francophonie en 2018. A cette époque, elle était la ministre rwandaise des Affaires étrangères.

C'est aussi dans ce sens-là qu'a été mise en place la commission Duclet, chargée de faire la lumière sur le rôle de la France lors du génocide des Tutsi au Rwanda en 1994. Rapport qui a établi «un ensemble de responsabilités lour-

des et accablantes» de Paris. Et puis surtout, il y a eu un voyage officiel du président Macron au Rwanda en 2021.

A cela s'ajoute la présence de l'armée rwandaise au Mozambique pour lutter contre les jihadistes au Cabo Delgado, où la France a des intérêts avec un projet d'exploitation gazier pour l'entreprise Total.

«UNE ANTICIPATION DU RAPPORT DES EXPERTS DE L'ONU»

Un chercheur spécialiste de la zone explique ce changement de cap comme : «Une anticipation du rapport des experts de l'ONU sur la situation dans l'Est de la RDC». Ce rapport, attendu dans les prochaines heures, ajoute cet analyste, doit pointer une nouvelle fois le soutien du Rwanda au M23. Une nouvelle fois puisqu'en août un premier rapport avait déjà évoqué ce lien.

Ce nouveau document contiendrait des preuves «accablantes», toujours selon les spécialistes de la région. Et ce rapport est déjà depuis plusieurs jours aux mains des diplomates à New York. On peut donc en déduire qu'il s'agit d'un coup de pression pour la diplomatie occidentale.

Parce que jusqu'ici finalement, le seul pays à avoir affiché clairement sa position, ce sont les États-Unis. La diplomatie américaine a plusieurs fois pointé le lien Rwanda/M23 et a plusieurs fois officiellement demandé que ce soutien cesse.



En marge du Sommet de l'OIF à Djerba, en Tunisie, Emmanuel Macron et Paul Kagame ont eu un discret aparté. Entre Paris et Kigali, des lignes bougent en faveur de Kinshasa

QUID DES AUTRES CHANGEMENTS

Un rapport qui vient aussi appuyer les efforts diplomatiques congolais de ces derniers mois. «Voyons si les autres vont suivre aussi», s'interroge un expert. Les autres, ce sont surtout la diplomatie européenne et le Royaume-Uni.

Du côté du Parlement européen, un pas a déjà été fait il y a quelques semaines. Fin novembre, il avait officiellement demandé au «Rwanda de ne pas soutenir le M23». Mais tout est dans la formulation, ce n'était pas une condamnation comme celle de la France. En revanche, du côté de l'Union européenne, et notamment de la Commission, il n'y a pas eu encore de déclaration en ce sens.

Le Royaume-Uni de son côté, qui fait partie des voix importantes de la diplomatie occidentale, a des intérêts importants avec Kigali. Les deux pays ont conclu un accord controversé qui prévoit que le Rwanda accueille les migrants arrivés illégalement au Royaume-Uni le temps d'examiner leur demande d'asile. Et lundi, la justice britannique a reconnu la légalité de cet accord. On imagine donc que ce sera difficile pour le Royaume-Uni de condamner le soutien rwandais au M23.

APRÈS PARIS, BERLIN APORTE DE L'EAU AU MOULIN

Dans l'Union européenne, la mise à l'écart du Rwanda gagne du terrain. Après la France, l'Alle-

magne est également montée au créneau, pressant le Rwanda à cesser tout appui aux terroristes de M23. Bien avant, c'est Washington qui avait appelé ouvertement Kigali à rompre tout contact et soutien militaire avec les terroristes de M23.

A ce propos, Christoph Retzlaff, directeur Afrique au ministère allemand des Affaires étrangères, a appelé mardi le Rwanda à mettre immédiatement fin à son soutien au M23.

«La situation à Rutshuru dans l'Est de la RDC reste désastreuse car le cessez-le-feu n'est pas respecté et le M23 ne met pas en œuvre son annonce de retrait. L'Allemagne s'attend à ce que le Rwanda cesse immédiatement tout soutien au M23 et contribue à une solution rapide à la crise», a-t-il déclaré.

Selon Berlin, «les atrocités commises contre la population civile à Kishishe et Bambo sont épouvantables et doivent faire l'objet d'une enquête exhaustive et indépendante dans le plus bref délai».

Pour rappel, pendant deux jours, les 29 et 30 novembre, des combattants appartenant à la rébellion du Mouvement du 23-Mars (M23) ont rassemblé et tué des villageois autour de Kishishe, un village de l'Est de la République démocratique du Congo. Selon une enquête préliminaire des Nations Unies, 131 civils, dont des enfants et des femmes, ont été massacrés.

Cour constitutionnelle : des étudiants en droit sollicitent l'«ultime implication» de Tshisekedi pour «sauver l'Etat de droit en danger»

(Suite de la page 2)

ouvertement leur indignation face aux graves dérives de la haute Cour. C'est ce qu'ils font savoir dans une correspondance adressée, le 19 décembre 2022, au Président de la République en sa qualité de « magistrat suprême et garant du bon fonctionnement des institutions ».

A cet effet, ils sollicitent son « ultime implication dans le fonctionnement de l'appareil judiciaire congolais en vue de sauver l'Etat de droit en danger ».

Ils rappellent au Président de la République son sermon de travailler à l'émergence d'un Etat de droit. « Soucieux de la consolidation de l'Etat de droit qui constitue le premier volet de votre plan d'actions, nous vous adressons la présente correspondance pour que

vous constatiez la nullité de l'arrêt R.CONST 1816 car, non conforme à la Constitution et par ce fait, mettant en péril le fonctionnement de l'appareil judiciaire par ses propres animateurs. Dans l'espoir que la présente retiendra votre attention particulière, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, l'expression parfaite de nos sentiments attachés à votre vision d'instaurer un véritable Etat de droit en RDC »; note ce groupe d'étudiants.

Ils motivent leur démarche en ces termes : « Etant donné que la justice est rendue au nom du peuple et que l'exécution des décisions judiciaires est faite au nom du Président de la République, nous, étudiants de la Faculté

de Droit de l'Université de Kinshasa, soucieux d'accompagner votre vision d'instaurer un véritable Etat de droit dans notre pays, saisissons votre haute autorité, aux fins dont l'objet est repris en ci-dessous ». Avant de s'étendre dans les faits : « En effet, en date du 15 novembre 2021, la Cour constitutionnelle avait rendu son tout premier arrêt en matière pénale, dans l'affaire opposant le Ministère public aux sieurs Matata Ponyo Mapon, Patrice Kitebi Kibol Mvul et Grobler Christo sous RP.001, affaire dans laquelle la Haute Cour s'était déclarée incompétente de connaître les poursuites pénales contre un ancien Premier ministre. Ceci, conformes à l'article 163 de la Constitution qui dispose :

« La Cour constitutionnelle est la juridiction pénale du Chef de l'Etat et du Premier ministre dans les cas et conditions prévus par la Constitution ».

Ils ne cachent pas leur indignation : « Curieusement et contre toute attente, nous venons d'assister en date du 18 novembre 2022, au prononcé d'un autre arrêt de la Cour constitutionnelle sous R.CONST 1816, lequel arrête viole non seulement l'article 163 ci-haut libellé, mais aussi et surtout l'article 168 de la Constitution qui dispose que : « Les arrêts de la Cour constitutionnelle ne sont susceptibles d'aucun recours et sont immédiatement exécutoires, ils sont obligatoires et s'imposent aux pouvoirs publics, à toutes les

autorités administratives et juridictionnelles, civiles et militaires ainsi qu'aux particuliers. Tout acte déclaré non conforme à la Constitution est nul de plein droit ».

En réalité, la démarche de ces étudiants tient à un fil : Que reste-t-il encore au droit et à la légalité lorsque la Cour constitutionnelle étale au grand jour ses propres contradictions ?

Garant du bon fonctionnement des institutions, c'est au Président de la République de ramener de l'ordre dans l'appareil judiciaire congolais. Il y va non seulement de l'équilibre des institutions mais surtout de l'impérieuse de sauver l'Etat de droit, en ballottage très défavorable.

Climat des affaires en RDC : l'ANAPI poursuit son opération séduction auprès des missions diplomatiques

La direction générale de l'Agence nationale pour la promotion des investissements (ANAPI) a clôturé lundi sa campagne annuelle de séduction de l'investissement étranger par une matinée d'échange avec des représentants des missions diplomatiques accréditées à Kinshasa. Devant ses hôtes, le directeur général de l'ANAPI, Anthony Nkinzo Kamole, a vanté les potentialités de la République Démocratique du Congo. Cette matinée a permis à l'équipe dirigeante de l'ANAPI d'échanger avec les conseillers économiques des ambassades de la Belgique, de l'Italie, de la Suède ainsi que les ambassadeurs d'Allemagne, de Suisse et de la Turquie. A l'issue des échanges, des recommandations ont été formulées pour permettre à la RDC d'assainir davantage son climat des affaires.

IGHANA MASTALA

Une année d'intenses activités avec des multiples partenaires s'achève à l'Agence nationale pour la promotion des investissements (ANAPI). Des partenaires privés et étatiques, nationaux et étrangers. L'agence nationale pour la promotion des investissements n'a laissé passer aucune occasion. Pour clôturer cette année en beauté, elle a organisé, le lundi 19 décembre 2022 au Fleuve Congo Hôtel, une matinée d'échange avec les conseillers économiques des missions diplomatiques accréditées à Kinshasa autour du thème «*Promotion des investissements en RDC : enjeux et rôle des conseillers économiques*».

Tout a commencé par l'exposé combien convaincant du brillant directeur général de l'ANAPI, M. Anthony Nkinzo Kamole, qui était accompagné de toute la nouvelle équipe de gestion, récemment nommée par ordonnance-présidentielle.

C'était l'occasion pour le directeur général de l'ANAPI de peindre un tableau équilibré de l'environnement économique de la République Démocratique du Congo. Des réalisations aux risques, en passant par les notations, la vision de développement, le climat des affaires, la promotion des investissements, le service de facilitation des investisseurs et les perspectives d'avenir, rien n'a été laissé de côté.

L'auditoire a été servi à la hauteur des attentes. Toutes les zones d'ombres qui persistaient encore jusque-là ont été dissipées. Les Conseillers économiques des missions diplomatiques occidentales accréditées en République Démocratique du Congo ont même exprimé leur satisfaction.

L'exposé du directeur général de l'ANAPI, a été suivi

par des interventions des uns et des autres. Ils ont, par la même occasion, formulé quelques recommandations pour permettre à la RDC de rendre plus attrayant et incitatif le climat des affaires du pays.

Il faut noter que cette rencontre avec les conseillers économiques des missions diplomatiques n'était pas le premier de ce genre organisée au cours de cette année. Une question peut être posée : pourquoi multiplier des rencontres avec les conseillers économiques des missions diplomatiques ? La réponse n'est pas loin.

Tout investisseur sérieux passe toujours par son ambassade pour avoir certains indicateurs lui permettant d'avoir un aperçu de l'environnement économique dans lequel il espère investir. Ce n'est que normal d'impliquer les conseillers économiques dans cette démarche de l'assainissement de l'environnement économique.

IMPLIQUER DAVANTAGE LES MISSIONS DIPLOMATIQUES

Le vaillant directeur général de l'ANAPI, Anthony Nkinzo, pense qu'«*il est impérieux d'impliquer les missions diplomatiques dans le processus d'assainissement du climat des affaires car ils ont réellement un rôle à jouer*» car, pense-t-il, «*un investisseur sérieux ne peut venir investir dans un pays étranger sans passer par son ambassade*».

A cette occasion, le directeur général de l'ANAPI a abordé plusieurs aspects pour démontrer combien le climat des affaires en RDC devient plus attractif.

En ce qui concerne la vision de développement de la RDC, Anthony Nkinzo a parlé du Plan National Stratégique de Développement (PNSD), Cadre programmatique fédérateur de référence qui tourne au tour



Anthony Nkinzo vante les potentialités de la RDC...



... avec une photo souvenir avec ses invités.

de cinq piliers, à savoir la valorisation du capital humain, l'aménagement du territoire, la diversification sectorielle, le développement durable et la bonne gouvernance.

Le directeur de l'ANAPI a fait savoir à l'assistance que «*la vision qui est en train d'être implémentée est celle de la production d'une chaîne de valeur (production) locale pour booster les investisseurs à l'interne*».

Tous les indicateurs économiques de ces derniers temps démontrent que l'économie de la RDC reste résiliente. Les secteurs primaires, qui ont été sans appui, ont tiré l'économie congolaise vers la résilience. Ce qui a fait que les investissements directs étrangers ont sensiblement augmenté.

Contrairement à ce qui se faisait avant, des agences de notation, à l'instar de Moody's, Standard & Poor's et Bloomfield Investment Corporation, ont donné des notes positives à l'économie congolaise.

L'environnement économique congolais est revêtu d'une nouvelle robe. Cela n'a pas tenté le patron de l'ANAPI de ne pas parler de probables risques que peuvent rencontrer les investisseurs tout au

long de leurs mésaventures

Sur ce point, un travail de fond doit être fait en intérieur et à l'international. Le tableau peint à ce niveau démontre qu'il faut plus de vulgarisation de nouvelles lois publiées, des avantages accordés aux investisseurs avec l'accompagnement de l'ANAPI.

Les recommandations formulées par les conseillers économiques et les ambassadeurs ont tourné autour de la situation sécuritaire dans l'Est du pays, des difficultés d'accès à l'électricité, de la corruption, de la lourdeur dans les transactions financières, des tracasseries routières et administratives.

ASSAINIR POUR ATTIRER LES INVESTISSEURS

«*On ne sait pas évoluer sur les investissements si on ne sait pas assainir le climat des affaires*», pense le conseiller économique de l'Italie.

L'objectif poursuivi par la RDC à ce jour est celui de passer d'une économie rentière extractive à une économie diversifiée tournée vers l'agriculture dont un programme est déjà mis en place par l'Etat congolais.

A l'international, l'image du pays reste négative. A

l'instar de l'ambassadeur allemand qui a relevé que dans son pays par exemple, quand on parle RDC, on voit la guerre, les viols, l'insécurité, la corruption et tout ce qui va avec. Le gouvernement congolais doit tout mettre en œuvre pour véhiculer une image positive du pays. C'est d'ailleurs ce que se fixe Anthony Nkinzo l'année 2023. Il a renvoyé la balle dans le camp des conseillers économiques pour aider la RDC à la vendre une nouvelle image de la RDC.

Il a demandé aux ambassades d'aider son agence à identifier les grands entrepreneurs qui peuvent venir investir en RDC.

L'ANAPI de par ses missions statutaires, reste disposée à consolider sa collaboration avec les ambassades occidentales accréditées en R.D.C pour une meilleure attraction des IDEs à partir de l'Europe. Elle sollicite par ce fait l'implication des ambassades pour la réalisation de ses actions de promotion orientée vers les investisseurs de leurs pays respectifs. Elle a promis à ses hôtes de tenir compte des remarques qui lui ont été formulées dans le cadre de cette matinée d'échange.

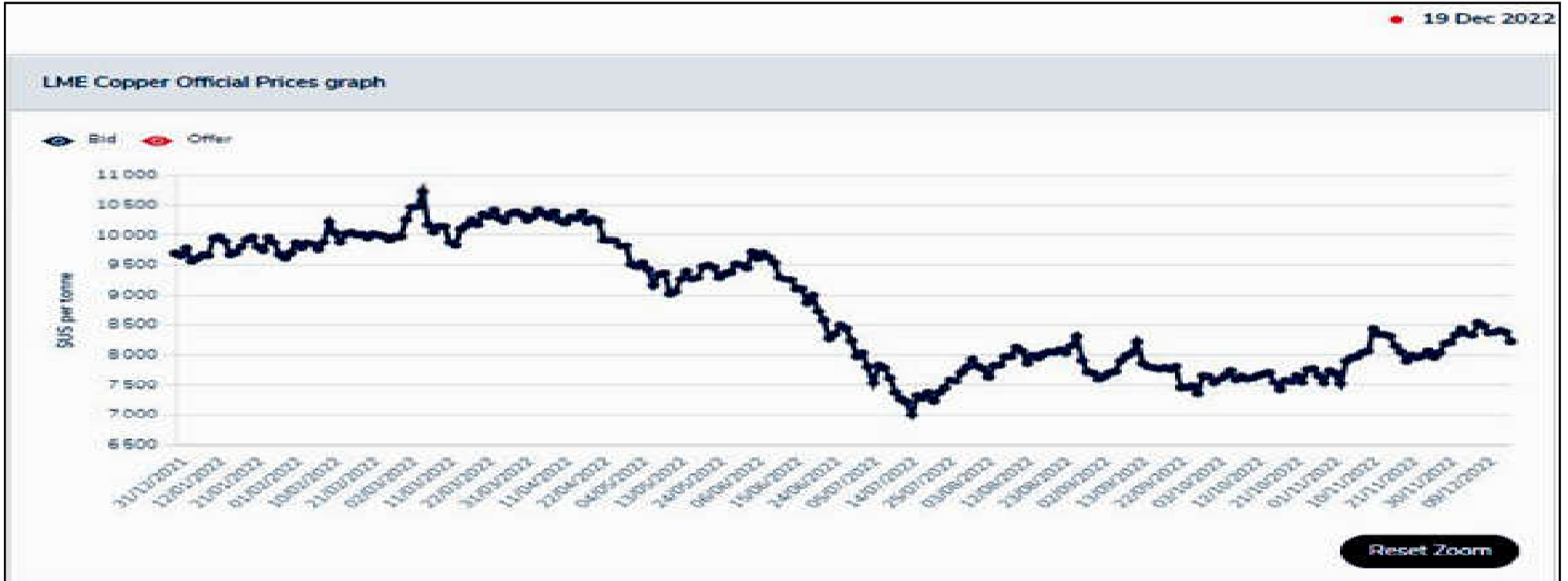
RDC 2023 : moins de croissance ?

La croissance de la RDC dépend, en grande partie, du secteur minier. Comme l'indique la Banque Centrale du Congo (BCC), à chaque publication des «Notes de Conjoncture», environ 30% de la croissance de la RDC dépend de la vigueur de son secteur minier.

De ce fait, étant donné que les cours du cobalt ont baissé de 30% cette année et que ceux du cuivre l'ont été à hauteur de 12%, la RDC peut raisonnablement s'inquiéter de l'impact négatif sur ses recettes publiques si

cette tendance baissière se maintient en 2023. On ne le dira jamais assez, la RDC doit diversifier son économie pour ne pas être à la merci des cours mondiaux des matières premières ou adopter des stratégies pour être en mesure de les influencer. Cette position habituelle de rentier passif dénote un manque d'ambition dans le chef des dirigeants. Il faut changer de paradigme. «Le RDC n'est pas grand mais exige de nous de la grandeur».

ENGUNDA IKALA (CP)

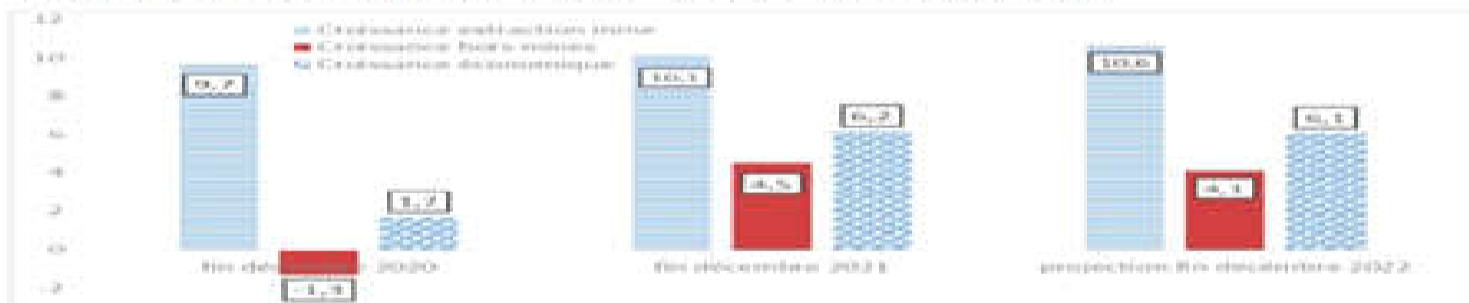


Extrait « NOTE DE CONJONCTURE DE LA BANQUE CENTRAL DU CONGO » DU MOIS DE JUILLET 2022
Publication : October 2022

2.1.1. Activité économique

D'après les projections du FMI, la croissance de l'activité économique en RDC serait de 6,1 % en 2022 contre 6,2 % en 2021. Cette croissance serait attribuable principalement au bon comportement de l'activité dans le secteur minier dont la valeur ajoutée devrait augmenter de 10,6 % contre 10,1 % en 2021. Par ailleurs, la croissance du PIB réel hors mines serait de 4,1 % contre 4,5 % en 2021.

Graphique 1. Évolution de la croissance de l'activité économique



COP 15 sur la Biodiversité

Le Rwanda exclu comme co-facilitateur après la dénonciation de la VPM Ève Bazaïba

Après la dénonciation faite par la République Démocratique du Congo (RDC) qui a récusé officiellement la co-facilitation du Rwanda dans les mécanismes de financement et de préservation de la biodiversité, à la 15^{ème} Conférence des Parties sur la biodiversité (COP 15) qui se tient à Montréal, au Canada, le Rwanda serait exclu de la co-facilitation, selon plusieurs sources.

La position de la RDC face à cette prédation et destruction du voisin aurait poussé les grands décideurs de la communauté internationale à redéfinir leurs relations et diplomatie dans ce cadre envers ce pays destructeur.

En ce temps fort de concertation entre l'Argentine, le Brésil, l'Indonésie, l'Inde et la RDC pour donner un avis commun sur le texte final de la Cop 15 sur la biodiversité, le Rwanda y est exclu.

«Il n'est pas question de négocier sur les mécanismes de finance-

ment de la biodiversité avec le Rwanda comme co-facilitateur, étant donné que ce pays détruit la biodiversité en RDC par son agression avérée, à travers le soutien à un mouvement terroriste qui est le M23 », avait déclaré séance tenante la vice-Première ministre congolaise, ministre de l'Environnement et du Développement durable, Ève Bazaïba Masudi, au segment ministériel de cette COP 15.

« La RDC est classée 5^{ème} nation de par sa biodiversité et contribue à l'équilibre climatique mondial par ses services écosystémiques. Le pays mérite une attention particulière de tous les partenaires au développement », a relevé Mme Bazaïba, avant de fustiger le silence de la communauté internationale face aux agissements du Rwanda.

«De ce fait, il est inconcevable pour la RDC de prendre part à ces négociations en présence du Rwanda», avait-elle soutenu.

BISHOP MFUNDU (CP)

Biodiversité : la COP15 s'achève sur un accord surprise

La Conférence internationale sur la biodiversité (COP15) a débouché, dans la nuit du dimanche 18 au lundi 19 décembre à Montréal, sur un accord inattendu, jugé relativement ambitieux malgré quelques points décevants. Après un report de deux ans en raison de la pandémie et une délocalisation au Canada, le dernier round des négociations avait pris énormément de retard ces dix derniers jours, avec des centaines de points de désaccord restants.

La présidence chinoise a pris les délégations de court en jouant dimanche le tout pour le tout, posant un premier projet de texte sur la table le matin, puis un second le soir, sur lequel les négociateurs ont été priés de se prononcer sans rouvrir tous les points de débat. La manœuvre était minutieusement préparée.

À l'issue de longues heures de négociations nocturnes, l'accord de Kunming-Montréal (Kunming étant la ville chinoise qui aurait dû accueillir la COP15) a été approuvé par les 195 pays réunis, plus l'Union européenne. « Il n'y a pas de formule magique qui nous permettrait à tous d'être pleinement heureux », a expliqué, un peu après 3 heures du matin, le président de la COP15, le ministre chinois de l'Environnement, Huang Runqiu.

La République démocratique du Congo a réservé un coup d'éclat à la Chine : son refus de l'accord, en pleine séance plénière. Après plusieurs minutes de pause, le ministre chinois est revenu à la tribune et a fait adopter en une poignée de secondes l'ensemble des textes soumis au vote. Le Cameroun a dénoncé un « passage en force », comme d'autres délégués. Il n'en est pas moins que, légalement, en

l'absence d'objection formelle, l'accord a été adopté, ce qui a été confirmé quelques minutes plus tard par le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique de l'ONU. Les textes contiennent trois grandes décisions, qui sont accompagnées de clauses dynamiques prévoyant des points d'étape réguliers, une première dans ce domaine. Ils sont jugés « historiques » par le ministre français de l'Environnement, Christophe Béchu, ainsi que par son homologue canadien, Steven Guilbeault.

PROTÉGER 30 % DE LA PLANÈTE AVEC 30 MILLIARDS PAR AN

Tout d'abord, les signataires s'engagent à protéger 30 % de la planète d'ici à 2030, c'est le fameux objectif « 30 x 30 ». Au cours des négociations, sous la pression de pays craignant de ne pas pouvoir financer l'objectif, l'abaissement à 20 % avait été évoqué, et le maintien d'un objectif à 30 % reste une victoire. Actuellement, 17 % des terres et 8 % des mers sont protégées à divers degrés de contrainte. L'Union européenne, dont la présidence tchèque a négocié avec le soutien d'une dizaine de ministres des États membres présents, a tenu bon sur ce point qu'elle jugeait crucial.

Deuxièmement, les États se sont accordés pour atteindre 30 milliards de dollars par an de flux des pays riches vers les pays du Sud, pour les soutenir dans la protection et la restauration de la biodiversité d'ici à 2030, avec un premier palier à 20 milliards d'ici à 2025, contre un peu moins de 10 milliards en 2022. Ce triplement à terme reste toutefois en deçà des 100 milliards que réclamaient les pays du Sud, pre-

mières victimes de la perte de biodiversité causée par l'activité humaine. Mais il dépasse largement les concessions que les pays riches étaient prêts à faire au début des négociations, le 7 décembre. Ces derniers ont été pris de court par le projet déposé par la présidence chinoise. « C'est très bien joué de la part d'un pays émergent », nous confiait un négociateur européen dimanche soir. La mobilisation générale de fonds pour la biodiversité, toutes sources et toutes destinations confondues, doit par ailleurs atteindre 200 milliards par an d'ici 2030.

STOPPER LES FINANCEMENTS NÉFASTES

Troisièmement, les délégations ont réussi à débrouiller en partie le très complexe sujet des rétributions que devront payer les utilisateurs des ressources liées à la biodiversité. Avec ce mécanisme, les laboratoires pharmaceutiques, par exemple, devront abonder un fonds international dédié à la préservation et à la restauration des espaces naturels et des espèces qui y vivent.

Parmi les autres points positifs, les États se sont accordés sur la nécessité d'identifier d'ici à 2025 au moins 500 milliards de dollars par an de financements néfastes à la biodiversité et de les faire cesser par des réformes d'ici à 2030. « La vraie question est là : combien le monde continue-t-il à investir contre la biodiversité ? Si l'on ne fait pas cesser ces investissements néfastes, on aura beau mettre des milliards sur la table, cela ne servira à rien », nous confiait un ministre européen dimanche soir.

LES PESTICIDES ET L'AGROÉCOLOGIE CITÉS

Point cher à la France, le texte mentionne expressément la nécessaire réduction de moitié de l'usage de pesticides, définis non par leur quantité mais par l'évaluation du risque qu'ils présentent, ce qui permet d'accorder une importance plus grande à la lutte contre les néonicotinoïdes. Les États-Unis ont, par exemple, réduit de 40 % la quantité de pesticides utilisés ces dernières années mais ont multiplié par quatre le risque pour la biodiversité en utilisant des produits plus concentrés et plus toxiques, dont les néonicotinoïdes. Le texte est donc armé contre ce type d'astuce.

L'accord contient aussi le terme agroécologie, concept que la France a défendu face à de grandes nations agricoles, ce qui renforce le message envoyé par ce texte aux acteurs de la production alimentaire pour qu'ils adaptent leurs pratiques.

DES DÉFAUTS NON NÉGLIGEABLES

Parmi les déceptions, l'absence de chiffrage des objectifs de préservation des espèces menacées, qui figuraient pourtant dans de premières préversions du texte. De même, la mention explicite que les objectifs devaient être atteints « dans les limites des capacités planétaires », ce qui semble être un élément de bon sens, a été retirée durant les dernières tractations. Les peuples autochtones, excellents défenseurs de la nature sur leurs territoires, se voient confier de modestes pouvoirs et moyens de lutte contre la perte de biodiversité, mais le Canada et d'autres pays ont bloqué des mesures plus ambitieuses afin d'éviter que leur souveraineté puisse être discutée.

L'issue de cette COP15 est une surprise. La plupart des

délégations étaient très pessimistes jusqu'à jeudi 15 décembre, jour de l'arrivée des ministres de l'Environnement de nombreux pays et du début des négociations à haut niveau. Jugée défailante dans les premiers jours d'échanges au point que le pays hôte, le Canada, doive prendre le relais dans de nombreux échanges, la présidence chinoise a dès vendredi imposé son rythme, y compris aux délégations occidentales pourtant rompues aux négociations internationales.

LA CHINE SORT LA TÊTE HAUTE

Dimanche soir, un négociateur européen nous confiait sa surprise d'avoir été ainsi « pris de court », tout en saluant un accord qui « donne des choses à tout le monde », alors que Pékin aurait pu favoriser plus strictement ses propres positions. Symbole du flou qui a régné sur le Palais des congrès, dimanche en fin d'après-midi, un ministre européen nous confiait qu'il espérait encore « faire bouger les lignes » jusqu'à lundi alors que l'accord était presque totalement verrouillé.

Les négociateurs européens redoutaient la journée de lundi, car de nombreux ministres devaient repartir vers Bruxelles, l'UE ayant refusé de décaler le Conseil européen de l'énergie lundi et celui de l'environnement mardi malgré la COP15. Ils n'auront finalement pas eu le loisir de poursuivre les négociations lundi... Grâce au travail acharné des équipes canadiennes et de ses propres négociateurs, la présidence chinoise sort la tête haute de ce rendez-vous international. La COP16 sur la biodiversité doit se tenir en 2024 en Turquie, elle devra identifier et combler les éventuelles failles de la COP15.

AVEC LE POINT AFRIQUE

La neuvième conférence des gouverneurs de province s'ouvre ce mercredi à Mbandaka

Développement à la base sera, sans aucun doute, le maître-mot de la réunion des gouverneurs de province autour du chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. A l'occasion de la neuvième conférence qui s'ouvre ce mercredi 21 décembre 2022 à Mbandaka, des instructions précises seront données aux chefs des exécutifs provinciaux pour que le programme de développement de cent-quatre cinq territoires sur lequel le pays fonde tout son espoir ne puisse souffrir d'une quelconque défaillance dans sa phase de réalisation.

VÉRON KONGO

La population congolaise va focaliser son attention sur la ville de Mbandaka qui abrite, du 21 au 23 décembre 2022, la neuvième conférence des gouverneurs de province dont les travaux vont être lancés par le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Instance de concertation et d'harmonisation entre le pouvoir central et les exécutifs provinciaux, cette conférence, instituée par la loi organique n°08/015 du 07 octobre 2008, a pour mission d'émettre des avis et formuler des suggestions sur la politique à mener sur la législation à édicter par la République.

En 2021, la huitième conférence des gouverneurs de province tenue à Kinshasa avait pour thème «*La stabilité dans la gouvernance, gage de la réussite du programme de développement local de cent-quarante-cinq territoires et du programme*

d'urgence intégré du développement communautaire.

A l'issue des travaux, un mémorandum avait été adressé au chef de l'Etat. Dans ce document, le collectif des gouverneurs avait formulé des recommandations pour mettre en place une gouvernance performante dans les provinces. Avec notamment, la mise sur pied d'un moratoire suspendant l'usage des motions de défiance et censure par des assemblées provinciales pour le restant de l'actuelle législation, la dotation conséquente, régulière et équitable en crédit d'investissements pour assurer la visibilité des actions du Président de la République en province et le paiement régulier de la rétrocession et des frais de fonctionnement aux exécutifs provinciaux.

Mais, en scrutant les recommandations de la huitième conférence des gouverneurs de province, il s'avère que rien n'a été fait de concret. Les provinces sont restées instables



et les questions de développement abandonnées. C'est ainsi que les yeux des Congolais sont rivés sur cette neuvième conférence pour voir les organisateurs insister peut être sur la stabilité des provinces afin de mieux s'occuper du développement de leurs entités.

HALTE AUX TERGIVER-SATIONS

La participation significative des membres du gouvernement à la neuvième conférence des gouverneurs de province démontre l'impor-

tance que le pays accorde à la réalisation du programme de développement de cent-quarante cinq territoires, une des priorités du quinquennat du chef de l'Etat.

En effet, il est inimaginable que des recommandations de la huitième session n'aient jamais été d'application. Et l'opinion de s'interroger : «*Pourquoi les membres du gouvernement qui prennent une part active à ces assises tergiversent-ils dans l'application des recommandations ?*

Cette façon de faire de

leur part ne peut qu'influer sur le dysfonctionnement des entités de base.

Maintenant que le train de développement est en marche, l'exécutif central n'a plus aucune raison d'aller à l'encontre des recommandations qui seront faites à l'issue de la neuvième conférence des gouverneurs de province. Autrement, il constituerait une entrave aux actions du chef de l'Etat et serait accusé d'être à la base de la léthargie que l'on observe actuellement dans les provinces.

Pluie meurtrière à Kinshasa : les 169 victimes seront inhumées ce mercredi

VÉRON K

Les corps de cent-soixante neuf personnes décédées à la suite de la pluie diluvienne qui s'est abattue à Kinshasa dans la nuit du lundi 12 au mardi 13 décembre 2022 reposeront pour l'éternité dès ce mercredi 21 décembre 2022 au cimetière de Nsele Bambou dans la commune qui porte le même nom.

Selon le programme établi par les organisateurs de ces obsèques, une messe a été dite, mardi 20 décembre 2022 au Palais du peuple en hommage aux illustres disparus.

Pour sa part, le directeur de cabinet du ministre des Affaires sociales et actions humanitaires indique que chaque corps identifié recevra du gouvernement trois mille dollars américains pour les obsèques en famille. Il a cependant précisé que pour les familles ayant



perdu plusieurs membres, ce montant sera multiplié par

le nombre de corps.

Outre ces décès qui

endeuillent actuellement plusieurs familles kinoises à la

suite de ces averses, l'autorité compétente a également répertorié des dégâts matériels importants. Pour ce faire, de nombreuses familles dont les maisons ont été emportées par cette catastrophe naturelle sont sans abris. En dormant à la belle étoile, beaucoup d'entre elles sont, non seulement exposées à des intempéries, mais aussi à la merci de l'insécurité que l'on ne cesse de déplorer dans la ville de Kinshasa.

DES FAMILLES SANS ABRIS

Tout en saluant l'acte que vient de poser le gouvernement en supportant les frais funéraires, l'opinion estime qu'il a encore la lourde responsabilité d'assister les rescapés dépourvus de logis. En envisageant la construction des camps provisoires, il les mettrait à l'abri de l'insécurité et des intempéries.

Début ce samedi 24 décembre de l'enrôlement des électeurs

Sama Lukonde à la rencontre de Denis Kadima pour « se rassurer du bon déroulement des opérations »

Le 24 décembre 2022, la CENI (Commission électorale nationale indépendante) lance les opérations d'enrôlement dans la première aire opérationnelle qui prend en compte dix provinces de la partie Ouest de la République. Pour se rassurer du bon déroulement de ces opérations, le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, a procédé mardi, aux côtés de Denis Kadima, président de la CENI, à une descente au QG de la CENI. Le chef du Gouvernement s'est servi de cette occasion pour lancer un appel à l'enrôlement massif. Pour ces opérations d'enrôlement, la CENI mise sur une prévision de 50 millions d'électeurs.

La Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) lance officiellement, le samedi 24 décembre 2022, l'opération d'enrôlement des électeurs en vue des élections combinées prévues en 2023. C'est dans cette optique, que le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, a pris part, le mardi 20 décembre 2022 au siège de la Centrale électorale, à la présentation des kits d'enrôlement des électeurs et du mode d'utilisation de l'application «Prerap-CENI». Il était aussi question pour le Chef du Gouvernement de s'assurer du bon déroulement des préparatifs de cette importante opération qui bénéficie de l'appui financier de son Gouvernement, et sur lequel le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, tient énormément pour la continuité du processus démocratique en RDC.

Tour à tour, dans leurs mots de bienvenue au chef du Gouvernement, la rapporteur de cette Institution d'appui à la démocratie et son président ont remercié le Premier ministre Sama Lukonde pour sa bonne politique d'ouverture et pour l'appui du Gouvernement aux activités

de la CENI.

Prenant à son tour la parole, le premier des «warriors» s'est dit heureux d'être reçu à la CENI tout en soulignant qu'il s'agit d'une responsabilité historique, à une année seulement de la tenue des prochaines élections.

«Je voudrais remercier les mots de bienvenue qui m'ont été adressés par madame la rapporteur mais aussi par le président de la CENI pour mon arrivée ici. Je suis empreint de sentiment de responsabilité. Responsabilité qu'effectivement, jour pour jour, monsieur le président de la CENI l'a mentionné, probablement pas un hasard que nous nous retrouvons ici le 20 décembre 2022, très exactement à une année des élections prévues le 20 décembre 2023», a fait remarquer le chef du Gouvernement d'entrée de jeu.

Poursuivant son mot de circonstance, le Premier ministre Sama Lukonde a salué toutes les innovations apportées par le bureau de la CENI en termes notamment des kits d'enrôlement tout en insistant sur le choix historique de la mutualisation des opérations d'enrôlement et d'identification de la popula-



Le Premier ministre pose avec l'assemblée plénière de la CENI

tion. Cette mutualisation permet à ce que les données de l'opération d'enrôlement de la CENI soient utilisées aussi bien par l'ONIP (Office national d'identification de la population) que par l'INS (Institut national des statistiques).

L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT

«Mon mot va se décliner sur quelques points. Premièrement, c'est d'encourager le travail qui est abattu ici à la CENI. Pour garantir justement l'organisation de ces élections dans le délai constitutionnel. Ici, nous avons participé à une démonstration des innovations apportées par le bureau de la CENI pour pouvoir améliorer la qualité, non seulement de l'enrôlement, mais aussi du processus électoral lui-même pour qu'on

puisse arriver justement à ces élections générales tel que prévues l'année prochaine. Je salue tout ce travail abattu qui est encore à sa jeunesse, parce qu'il y a encore beaucoup d'étapes qui sont en train de venir pour lesquels moi je souhaite tous mes encouragements». Et d'ajouter : « Nous avons voulu être ici présent pour affirmer un principe que nous avons voulu de collaboration, un principe dit de mutualisation qui va nous amener vers la constitution du fichier d'identification de la population. Je voudrais remercier le président de la CENI et à travers lui le bureau et la plénière parce que je veux mentionner que c'est depuis 2006 que ce processus avait été énoncé mais il a, chaque fois, été un rendez-vous manqué. En 2006, cela n'a pas pu se faire. En 2011 même. Et en 2018, nous avons encore manqué cette occasion. Et donc ici c'est ce choix historique d'avoir une collaboration affichée pour qu'on puisse cette fois-ci y arriver. Je voudrais rappeler ici que c'est depuis 1984 nous n'avons plus eu de carte d'identité et donc l'occasion d'avoir ici, avec l'accompagnement du ministère du Numérique, cet identifiant unique qui va nous permettre d'avoir une meilleure gestion de notre pays du point de vue administratif», a souligné le Premier ministre Sama Lukonde, insistant sur le fait que le travail d'enrôlement de la CENI servira à l'ONIP pour l'identification de tous les Congolais.

A propos de la sécurisation du processus électoral, le chef du Gouver-

nement a rassuré la centrale électorale quant aux dispositions déjà prises pour que tout le processus soit accompagné notamment la sécurisation des forces de police pour lesquelles il y a une adaptation à faire sur toute l'étendue du pays. A l'en croire, le Gouvernement a prévu d'accroître les forces de sécurité, en l'occurrence la police pour garantir la sécurisation de tout le processus électoral de 2023. Il a indiqué par ailleurs que pour arriver à l'aboutissement heureux de ce processus tel que voulu et même déclaré par le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, dans le respect du délai du point de vue de l'organisation, ça demande l'implication de tous.

«De toute la population qui doit s'approprier ce processus d'abord par patriotisme, parce qu'il va de la bonne continuité démocratique de notre pays mais aussi par responsabilité individuelle de garantir le choix de nos dirigeants politiques. Je veux donc, sur ce, inviter toute la population à un enrôlement massif», a conclu le Premier ministre Jean-Michel Sama Lukonde, avant de rassurer le Staff de la CENI de l'accompagnement financier du Gouvernement.

A noter que cette rencontre s'est déroulée en présence du président de la CENI, des membres du bureau, des membres de la plénière, du vice-ministre de l'Intérieur, du directeur de l'ONIP et des quelques membres du cabinet du Premier ministre.

AVEC CELCOM/PRIMATURE



Le Premier ministre Sama Lukonde (à droite) pose avec le président de la CENI, Denis Kadima

Après leur exploit à la Coupe du Monde, les Lions de l'Atlas reçus et décorés par le Roi Mohammed VI au Palais royal

Le roi Mohammed VI, accompagné du prince héritier Moulay El Hassan et du prince Moulay Rachid, a reçu, le mardi 20 décembre 2022, au Palais royal à Rabat, les membres de l'équipe nationale de football et leurs mères.

Le roi Mohammed VI, accompagné du prince héritier Moulay El Hassan et du prince Moulay Rachid, a reçu, le mardi 20 décembre 2022, à la Salle du Trône au Palais royal à Rabat, les membres de l'équipe nationale de football, après leur brillante prestation à la Coupe du monde de la FIFA, Qatar 2022.

Cette audience traduit la haute sollicitude dont le Souverain n'a eu de cesse d'entourer les jeunes et l'intérêt particulier que le Roi accorde au secteur du sport en général et au football en particulier. Elle fait suite à l'exploit historique et inédit réalisé par l'équipe nationale qui a pu atteindre les demi-finales de la Coupe du monde, le premier et le plus retentissant succès du genre du football marocain, arabe et africain, lors des phases finales de cette manifestation sportive mondiale.

Au cours de cette audience, le Souverain a décoré le président de la Fédération royale marocaine de football, Fouzi Lekjaa, l'entraîneur de l'équipe nationale, Walid Regragui, et les joueurs de l'équipe nationale, qui étaient accompagnés de leurs mères, de Ouissams royaux.

Le roi Mohammed VI a ainsi décoré du Ouissam Al Arch de 2^e classe (Commandeur), Fouzi Lekjaa et Walid Regragui. Le Souverain a décoré du Ouissam Al Arch de 3^e classe (Officier) les joueurs de la sélection nationale: Ghanem Saïss, Yassine Bounou, Achraf Hakimi, Noussair Mazraoui, Sofyan Amrabat, Nayef Aguerd (lauréat de l'Académie Mohammed VI de Football), Hakim Ziyech, et Azzedine Ounahi (lauréat de l'Académie Mohammed VI de Football).

Le roi Mohammed VI a décoré du même Ouissam Abderrazak Hamdallah, Anass Zaroury, Abdelhamid Sabiri, Mounir El Kajoui, Ilias Chair, Zakaria Aboukhlal, Selim Amallah, Abdessamad Ezzalzouli, Sofiane Boufal, Jawad El Yamiq, Youssef En-Nesyri (lauréat de l'Académie Mohammed VI de Football), Achraf Dari, Walid Cheddira, Ahmed Reda Tagnaouti (lauréat de l'Académie Mohammed VI de Football), Bilel El Khanouss, Badr Benoun, Yahia Attiat-Allah El Idrissi et Yahya Jabrane.

Le Roi a, en outre, donné ses hautes instructions pour la remise de décorations



Les Lions de l'Atlas ont été reçus et décorés par le roi Mohammed VI, mardi 20 décembre 2022

royales à l'ensemble du staff technique et médical de l'équipe nationale et ce, en reconnaissance du travail exceptionnel accompli.

Par la suite, le Souverain, accompagné du prince héritier Moulay El Hassan et du prince Moulay Rachid, a posé pour une photo-souvenir avec les membres de l'équipe nationale et les mères des joueurs présentes.

A cette occasion, les membres de l'équipe nationale ont remis au Roi des souvenirs en expression de leur gratitude envers le Souverain pour son soutien tout au long de cette compétition mondiale.

L'accueil par le Roi des joueurs accompagnés de leurs mères est un hommage rendu à ces femmes marocaines qui ont veillé à inculquer à leurs enfants les valeurs de patriotisme, de sacrifice et d'appartenance nationale. C'est l'expression également de la place qu'accorde le Souverain à la

femme marocaine en tant que pilier de la famille et de la société en général.

Les membres de l'équipe nationale ont regagné le Royaume mardi en fin d'après-midi. Les habitants de Rabat, de Salé et des autres villes du Royaume leur ont réservé un accueil des plus chaleureux.

Ainsi, depuis leur arrivée à l'aéroport de Rabat-Salé, et tout au long de leur itinéraire, les Lions de l'Atlas ont été ovationnés par un public venu nombreux pour les acclamer et saluer leur courage et leur combativité.

FÉLICITATIONS ROYALES AUX LIONS DE L'ATLAS APRÈS LEUR EXPLOIT HISTORIQUE ET INÉDIT

On se rappelle que Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, avait adressé un message de félicitations aux membres de l'équipe nationale de football suite à leur exploit historique

et inédit à la Coupe du Monde de la FIFA, Qatar 2022.

Dans ce message, SM le Roi a souligné avoir suivi «avec une grande joie et allégresse votre brillant parcours lors de la Coupe du Monde 2022 dans l'Etat du Qatar frère, où vous avez réussi, avec brio et mérite, à atteindre les demi-finales, le premier et le plus retentissant exploit du genre du football marocain, arabe et africain, lors des phases finales de cette manifestation sportive mondiale».

«Tout en vous félicitant pour cet exploit historique et inédit, Nous tenons à vous exprimer Nos vifs remerciements et Notre profonde fierté pour ce que vous avez accompli au cours de ce grand rendez-vous footballistique, en termes de rendement exceptionnel et de discipline remarquable qui reflètent le grand professionnalisme, la haute compétitivité, le patriotisme sincère et les nobles valeurs humaines qui

sont les vôtres et qui incarnent l'esprit de défi et votre détermination à ne ménager aucun effort pour hisser haut le drapeau du football marocain sur la scène internationale et représenter comme il se doit le football africain et arabe; une ferme détermination animée par les encouragements et le soutien des supporters marocains passionnés qui n'ont pas cessé de vous soutenir avec un enthousiasme inégalé, des chants et des célébrations pleines de sentiments d'amour et d'adoration pour la Patrie», a souligné le Souverain.

Et SM le Roi de poursuivre : « Autant la joie que vous avez procuré au peuple marocain et aux différents supporters des pays frères et amis, notamment arabes et africains, qui ont suivi votre impressionnant exploit avec tant d'affection, de fierté et d'admiration, autant vous avez émerveillé le Monde avec votre haut talent et votre détermination inébranlable émanant de la force de votre foi, de votre amour pour votre Patrie et de votre attachement à votre devise éternelle : Dieu, La Patrie, Le Roi ».

Le Souverain réitère, à cette occasion, Ses chaleureuses félicitations aux membres de l'équipe nationale, joueurs, entraîneur, staff technique et médical, dirigeants et cadres de la Fédération Royale Marocaine de Football, implorant le Tout-Puissant «de les préserver et de leur accorder davantage de succès pour aller de l'avant, avec la même volonté et le même engagement et esprit de compétition, et réaliser ainsi davantage de grands exploits qui honorent le football marocain lors des prochaines compétitions sportives continentales et internationales, offrant encore et encore de la joie au large public marocain qui demeure fier de vos réalisations et vous soutient partout, à l'intérieur du pays comme à l'étranger».

Dans ce message, SM le Roi a souhaité aux membres de l'équipe nationale plein de succès et de distinctions, les assurant de Sa Haute sollicitude et bienveillance.

AVEC LE360.MA (MAP)



Les mères des joueurs ont été également conviées à cette réception

La Banque mondiale revoit à la baisse ses prévisions de croissance pour la Chine

En raison de risques importants liés à la pandémie de Covid-19 et à une crise de l'immobilier, l'institution financière internationale a abaissé ses prévisions pour la Chine en 2022 et 2023.

ECONEWS AVEC AFP

Lors de ses précédentes prévisions en juin, l'institution s'inquiétait déjà pour la croissance de la deuxième économie mondiale, alors sous le joug du «zéro Covid», une politique sanitaire stricte et très pénalisante pour l'activité.

Le pays a brusquement fait volte-face début décembre et levé la plupart des restrictions en vigueur durant près de trois ans, après l'apparition des premiers cas de Covid à Wuhan (centre) fin 2019.

Des experts craignent désormais que la Chine soit mal préparée à la vague d'infections liée à cette réouverture, alors que des millions de personnes âgées et vulnérables ne sont pas vaccinées.

Dans ce contexte, la deuxième économie mondiale devrait voir son PIB progresser cette année de 2,7% seulement puis de 4,3% l'an prochain, selon la Banque mondiale.

Il s'agit d'un net repli par rapport aux précédentes prévisions de l'institution, qui tablaient en juin sur une hausse de 4,3% du produit intérieur

brut (PIB) de la Chine en 2022, puis de 8,1% en 2023.

L'an dernier, la croissance avait atteint 8,1% du fait d'un rattrapage avec 2020, quand l'activité avait été mise à l'arrêt au tout début de l'épidémie avec le confinement de Wuhan. «Les perspectives de croissance de la Chine sont soumises à des risques importants», estime la Banque mondiale, arguant de «la trajectoire incertaine de la pandémie».

VACCINATION EN QUESTION

La capitale Pékin et ses 22 millions d'habitants sont particulièrement touchés par une vague de contaminations inédite depuis les débuts de la pandémie, et qui s'est propagée à une vitesse fulgurante ces derniers jours.

Des témoignages font état d'une recrudescence d'activité dans les crématoriums, ainsi que d'hôpitaux débordés, tandis que les médicaments anti-grippaux manquent dans les pharmacies.

«Les efforts visant à augmenter la vaccination, en parti-



La crise sanitaire plonge l'économie chinoise dans l'incertitude

culier parmi les groupes à haut risque, pourront permettre une réouverture (de la Chine) plus sûre et moins perturbatrice», estime la Banque.

Par peur d'attraper le Covid, de nombreux Chinois restent à la maison, ce qui pénalise lourdement la consommation tandis que de nombreux commerces sont fermés.

La croissance dépendra du

«comportement des ménages et des entreprises» dans les semaines et mois à venir, prévient la Banque mondiale.

Parallèlement, le pays traverse une crise sans précédent dans l'immobilier, historiquement un moteur de la croissance en Chine.

«TENSIONS PERSISTANTES»

Ce secteur, qui représente

avec la construction plus du quart du PIB du pays, est en souffrance depuis des mesures adoptées par Pékin en 2020 pour réduire l'endettement des entreprises.

Après des années de hausses vertigineuses, les ventes immobilières s'affichent désormais en repli dans de nombreuses villes.

Et nombre de promoteurs luttent pour leur survie, ce qui fragilise tout le secteur de la construction et ses milliers d'entreprises.

«Les tensions persistantes dans le secteur de l'immobilier pourraient avoir des répercussions macroéconomiques et financières plus larges», avertit la Banque mondiale.

La guerre en Ukraine, l'inflation et le ralentissement de la demande en produits manufacturés dans un contexte de crainte de récession mondiale pèsent également.

La Chine avait fixé en début d'année un objectif de croissance d'environ 5,5% pour 2022, qui semble désormais irréaliste pour nombre d'économistes. Ce chiffre, même s'il était atteint, n'en resterait pas moins la plus mauvaise performance pour le pays en quatre décennies, à l'exception de 2020 perturbée par les débuts de la pandémie.

Royaume-Uni : la justice donne son feu vert à l'expulsion de migrants au Rwanda

La justice britannique a donné lundi son feu vert à l'expulsion vers le Rwanda de demandeurs d'asile arrivés illégalement au Royaume-Uni, un projet hautement controversé que le gouvernement veut déployer au plus vite.

Les conservateurs ont fait de la lutte contre l'immigration clandestine, une des promesses du Brexit, l'une de leurs priorités.

Les migrants n'ont jamais été aussi nombreux à traverser la Manche sur des petites embarcations. Depuis le début de l'année, environ 45.000 sont ainsi arrivés sur les côtes anglaises, contre 28.526 en 2021. Et quatre migrants, dont un adolescent, ont perdu la vie en tentant la traversée le 14 décembre, un peu plus d'un an après la mort de 27 personnes dans des circonstances similaires.

En avril, le gouvernement de Boris Johnson avait conclu un accord avec Kigali pour expulser vers le Rwanda des demandeurs d'asile, d'où qu'ils viennent, arrivés illégalement sur le sol britannique. Une politique destinée à décourager les traversées de la Manche, mais qui a été largement critiquée et attaquée en justice.



Lundi, la Haute-Cour de Londres a jugé le dispositif «légal» et estimé que les dispositions prévues par le gouvernement ne contreviennent pas à la Convention de Genève sur les réfugiés.

Aucune expulsion n'a encore eu lieu: un premier vol prévu en juin a été annulé après une décision de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) qui réclamait un examen approfondi de cette politique. La justice ayant rendu sa décision, le gouvernement de Rishi Sunak veut désormais presser le pas.

Les expulsions vers le

Rwanda ne représentent «qu'une partie de notre plan» contre l'immigration illégale, a néanmoins expliqué le chef du gouvernement aux télévisions britanniques, près d'une semaine après avoir annoncé un vaste paquet de mesures, visant notamment à résorber le nombre de dossiers en souffrance. Il a promis un «système où, si vous arrivez au Royaume-Uni illégalement, vous n'aurez pas le droit de rester».

La très à droite ministre de l'Intérieur Suella Braverman, qui avait fait part de son «rêve» de voir des migrants expulsés vers le Rwanda, a mis en avant sa volonté de mettre en œuvre ce pro-

jet «dès que possible».

«Et nous sommes prêts à nous défendre à nouveau contre toute action en justice», a souligné la patronne du «Home Office».

APPEL ENVISAGÉ

La justice a en revanche demandé au ministère de l'Intérieur de revoir sa copie concernant huit migrants qui s'opposaient à leur expulsion vers le Rwanda. Le «Home Office» n'a pas suffisamment examiné leurs situations personnelles pour déterminer s'il existe les concernant des éléments qui s'opposeraient à leur expulsion au Rwanda.

Les opposants au projet ont accueilli le jugement avec déception et colère. Parmi les associations à l'origine de ce recours en justice, Care4Calais, dont la fondatrice Clare Moseley, a fait part de sa détermination à ce qu'«aucun réfugié ne soit expulsé de force» au Rwanda. L'association, tout comme Detention Action, envisage de faire appel de cette décision.

Le syndicat de fonctionnaires PCS (présent notamment dans la police des frontières), a estimé que le projet gouvernemental reste «moralement répréhensible et totalement inhu-

mair», estimant qu'un appel doit «sérieusement» être envisagé.

Le Refugee Council a jugé que cette politique «cruelle», consistant à assimiler «des gens qui cherchent la sécurité à des marchandises humaines», était dommageable à la réputation du Royaume-Uni comme un pays des droits de l'Homme.

Pour Amnesty International Royaume-Uni, il est «honteux» qu'après les morts de la semaine dernière, «le gouvernement refuse de reconnaître que, plus il investit dans la cruauté, la punition et la dissuasion, plus il met en danger des gens désespérés qui n'ont pas d'option sûre pour arriver au Royaume-Uni».

L'opposition travailliste a de son côté jugé le projet «impraticable», «contraire à la morale» et «d'un coût exorbitant».

Le Haut-commissariat de l'ONU aux réfugiés était même intervenu dans le dossier devant la Haute Cour, faisant valoir que «les composantes minimum d'un système d'asile fiable et juste» font défaut au Rwanda et qu'une telle politique mènerait à de «graves risques de violations» de la Convention de l'ONU sur le statut des réfugiés.

Avec RFI

Linafoot : V.Club livre quatre matchs dans le Grand Katanga pour consolider sa place de leader

Solide leader au classement provisoire de la division d'élite de la 28^{ème} édition de la Ligue nationale de football (Linafoot), l'AS V. Club a quitté Kinshasa lundi pour Lubumbashi où il doit livrer quatre matchs dans l'espace Grand Katanga. Objectif : rafler tous les douze points pour confirmer son statut de grand favori de cette édition.

NANA K.

L'AS V.Club de Kinshasa, leader au classement provisoire de la Ligue nationale de football (Linafoot) a quitté Kinshasa lundi, pour Lubumbashi dans le Haut-Katanga où elle livrera quatre rencontres avec les équipes de cette province et celle du Lualaba pour le compte de la poursuite du 28^{ème} championnat de cette Ligue.

Vingt-huit joueurs ont effectué ce voyage, il s'agit de :

Gardiens : Farid Sofiane Ouedraogo, Junior Dande et Lukong Bongaman;

Défenseurs : Jacques Mangoba, Dieudonné Ayawo, Ebunga Simbi, Nassif Ganiou, Mfingi Magema, Foé Ndongo, Varel Rosan, Zagre Ismail;

Milieux : Merveil Kikisa, Norberto Emous, Seydou Mpoyi, Sam Samangua Pter Mutumosi, Desy Mbomba;

Attaquants : Eli Mpanzu, Kikwama Mujinga, Eric Kabwe, Etekiama Agiti, Modeste Osako, Jacques Temopele, Franck Matemba, Marouf Tchakei, Jérémie Mbuyi, Nissy Ngoma et Manassé Mutatu.

L'équipe de V.Club rencontrera, respectivement, la Jeunesse Sportive Groupe Bazano (JSG Bazano) pour le compte de la 10^{ème} journée, le FC Lubumbashi Sport de Lubumbashi pour celui de la 9^{ème} journée, l'US Panda de Likasi au Haut Katanga, pour celui de la 11^{ème} journée et l'AS Simba de Kolwezi au Lualaba, match avancé de la 19^{ème} journée.

Les Moscovites livreront, pour la première fois, à l'extérieur leur premier match depuis le démarrage du 28^{ème} championnat de la Linafoot.



L'AS V. Club, solide leader au classement provisoire de la Linafoot

RANGERS REÇOIT LUPOPO MERCREDI AU CENTRE KURARA MPOVA

L'AC Rangers de Kinshasa reçoit ce mercredi 21 décembre au Centre Patient-Baudouin Kurara Mpoa, dans la commune de la N'Sele, le FC Eloi Lupopo de

Lubumbashi, en match de la 13^{ème} journée du 28^{ème} championnat de la LINAFOOT.

Le match a été délocalisé à cause du concert que livre l'artiste musicien Héritier Watanabe ce samedi 25 décembre 2022.

Ce rendez-vous est donc pris

ce mercredi pour un match très engagé, technique et tactique pour les deux formations qui viennent chacune d'une victoire respectivement contre le FC Mazembe (1-0) pour Rangers et contre le FC Renaissance du Congo (3-1) le FC Saint Eloi Lupopo.

ECONEWS

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations
générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/
Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/
89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :
kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU

Véron KONGO
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
A.T. MPUU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

CHAN/Algérie 2022 : 39 Léopards locaux présélectionnés pour le stage de Kinshasa

N.K. AVEC ACP

En prélude au 7^{ème} Championnat d'Afrique des Nations, prévu du 13 janvier au 4 février 2023, le sélectionneur principal des Léopards A', Otis Ngoma Kondi, a publié une liste de 39 joueurs présélectionnés pour un stage de quatre jours, étalé entre le 27 et 31 janvier 2023. Ce stage permettra au staff technique de faire des évaluations des athlètes sur les plans physiologique et psychologiques afin de concocter la liste de 28 noms qui sera publiée le 1^{er} janvier 2023, rapporte un communiqué de presse de l'Officier médias de la FECOFA (Fédération congolaise de football association).

« En prévision de ce stage de préparation, le rassemblement des joueurs est annoncé pour le lundi 26 décembre prochain, c'est-à-dire, le lendemain de la fête de Nativité et que la liste définitive des 28 joueurs retenus pour la campagne algérienne sera rendue publique le 1^{er} janvier 2023 », précise la source.

« Ce stage servira de repère, au staff technique en vue d'une évaluation des athlètes tant sur les plans physiologique que psychologique avant de dresser la liste de 28 noms qui sera publiée le 1^{er} janvier prochain. Suivant le pro-



Les Léopards locaux de la RDC (Photo d'archives)

gramme établi, l'équipe nationale ralliera la Tunisie, le 2 janvier 2023 pour y livrer des matches amicaux avec des adversaires dont les noms n'ont pas encore été dévoilés», explique la source.

Finalement, la délégation congolaise mettra cap sur la ville algérienne d'Annaba, le 10 janvier prochain.

La liste complète des 39 présélectionnés du CHAN 2023 se présente de la manière suivante : les quatre gardiens de but : Yves Mukawa du FC Lupopo, Baggio Siadi Ngusia de Mazembe, Hervé Lomboto du DC Motema Pembe, Jackson Lunanga de Dauphin Noir et

Lukiese Nkembo de l'AC Rangers. Les défenseurs, milieux de terrains et attaquants : Djo Issama Mpeko de Mazembe, Béni Ndongala Makonzo de la JSK, Jacques Mangoba de V.Club, Ernest Luzolo Sita de Mazembe, Boka Isaka de Lupopo, Patou Ebunga Simbi de V.Club, Arnold Mavungu de Blessing, Ndongala Liwanda du DCMP, Peter Ikoyo Iyembe de Lupopo, Kevin Mondeko Zatu de Mazembe et Guy Mfingi Magema de V.Club.

Mukeka Kalaba de l'US Tshinkunku, Mika Miché de Lupopo, Peter Mutumosi Zilu de V.Club, Kalonji Mira de Renaissance du Congo, Onoya

Sangana de Maniema Union, Jonathan Nkanu de Maniema Union, Zemanga Soze de Mazembe, Efoloko Nzulama de l'AC Kuya, Merveille Kikasa Wamba de V.Club, Ilunga Tshibanda de Céleste FC, Maxi Mpia Nzengeli de Maniema Union, Sacré Fortunat Boeny de l'AC Rangers, Jephthé Kapela de Céleste FC, Bola Lobota de Lupopo, Philippe Kinzumbi de Lupopo, Elie Mpanzu de V.Club, Mola Otinga de Sanga Balende, Adam Bossu Nzali, Eric Kabwe wa Bantu de V.Club, Obed Mayamba de Maniema Union, Horso Mwaku de Tshinkunku, Jean-Marc Makusu Mundele de Lupopo et Jonathan Ikangalombo du DCMP.

Extradition de John Numbi : cette indécatesse de l'ambassade du Zimbabwe qui empoisonne les relations entre Kinshasa et Harare

Une fuite dans la presse a jeté le froid dans les relations diplomatiques entre la République Démocratique du Congo et le Zimbabwe. La gestion de demande d'extradition secrète du général fugitif John Numbi, formulée par Kinshasa, a curieusement atterri dans la presse. Au ministère congolais des Affaires étrangères, on a vite trouvé le coupable. C'est l'ambassadeur du Zimbabwe en poste à Kinshasa, la seule personnalité qui a été en possession de la demande de Kinshasa. « S'il y a fuite, ça ne pouvait venir que de lui », a rapporté à Econews une source proche du dossier. La réalité est que l'ambassadeur du Zimbabwe en RDC

a livré l'information au correspondant d'une radio étrangère, selon le film des événements rapportés à Econews. Ce dernier a contacté un avocat proche du dossier qui lui a prié de ne pas diffuser l'information pour ne pas donner l'occasion à John Numbi de se soustraire. Malheureusement, le deal n'a pas été respecté, jusqu'à ce que la demande confidentielle de Kinshasa se retrouve sur les réseaux sociaux. Une indécatesse du diplomate zimbabwéen qui jette un froid dans les rapports entre Kinshasa et Harare.

ECONEWS

« La RDC à travers son ministère des Affaires étrangères a adressé une demande d'extradition du général John Numbi par voie diplomatique. Une demande secrète qui se retrouve sur la place publique. D'où est partie la fuite de cette information qui n'était connue qu'entre les deux pays, la RDC et le Zimbabwe, d'autant plus que l'information a été gardée jalousement du côté de la RDC pour ne pas alerter le général fugitif. C'est depuis 2021 que cette demande a été adressée au Zimbabwe mais pourquoi ça a traîné ? », s'interroge une source proche du dossier.

« Le général John Numbi avait été localisé au Zimbabwe après avoir quitté le pays. Les démarches étaient en cours pour obtenir son arrestation depuis 2021. Au départ, il ne s'agissait qu'un mandat d'arrêt international. Devrait suivre les mécanismes prévus dans le cadre de la SADC concernant les extraditions des ressortissants d'un pays membre ayant quitté sa patrie pour se réfugier dans un Etat partie », ajoute une autre source.

« Auparavant, la RDC s'était adressée à l'Interpol pour l'extradition du général John Numbi en l'absence d'accords d'extradition judiciaires qui lient les deux pays. Le Zimbabwe avait demandé à la RDC de formaliser cette demande par la voie diplo-

matique. On n'en était pas encore à cette étape et l'ambassade du Zimbabwe a vendu la mèche », regrette la même source.

La RDC a pris toutes les précautions d'usage pour que le suspect ne soit pas alerté par cette demande d'extradition et pour ne pas lui donner l'occasion de s'enfuir. Malheureusement, l'ambassade du Zimbabwe à Kinshasa a divulgué le contenu de la correspondance diplomatique adressée à son pays.

Le général John Numbi ne sera pas poursuivi pour des infractions politiques. L'ancien inspecteur général de la Police nationale congolaise est soupçonné d'avoir participé au double assassinat de Floribert Chebeya et de Fidèle Bazana, deux activistes des droits de l'homme de la Voix des sans voix (VSV). Il serait également accusé de désertion des Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC).

« Ce n'est pas au Zimbabwe d'apprécier si les éléments du dossier sont suffisants ou pas. L'ambassadeur du Zimbabwe pourrait être convoqué au courant de la semaine au ministère congolais des Affaires étrangères pour cette maladresse d'autant plus que cette demande d'extradition était secrète », a soutenu une autre source judiciaire.

A la découverte des armes dans une des résidences du général John Numbi, des dignitaires



de l'ancien régime ont crié au montage planifié par le régime Tshisekedi. Le ministère de l'Urbanisme et habitat voulait récupérer cette résidence appartenant à l'Etat. Des agents envoyés pour cette opération avaient été empêchés par des militaires qui la gardaient.

A cause de cette résistance, une commission avait été constituée de divers services de l'Etat. C'est au cours de cette opération qu'il a été découvert des armes. C'est à ce moment que les éléments de l'auditorat

général des FARDC sont descendus sur le lieu de la découverte pour faire le constat.

« Cette histoire d'armes, nous en avons beaucoup parlé depuis 2011 dans le procès Chebeya et Bazana. Pendant sa déposition devant les juges, le général Kabulo de la Police nationale congolaise avait déclaré que le général John Numbi avait son propre dépôt d'armes », a soutenu une autre source proche du dossier.

LA PIÈCE MANQUANTE DU PUZZLE

Le général quatre étoiles John Numbi, mis en cause pour son implication présumée dans l'assassinat du défenseur des droits de l'homme Floribert Chebeya Bahizire et de son chauffeur Fidèle Bazana à Kinshasa en juin 2010, a quitté discrètement la RDC, début mars 2021, pour se réfugier au Zimbabwe, selon les informations d'une ONG congolaise de défense des droits de l'homme, corroborées par plusieurs sources officielles.

Ancien inspecteur général de la police et de l'armée, John Numbi « a quitté la RDC et s'est réfugié au Zimbabwe il y a deux semaines. Son chargé de sécurité, Lunda waNgoie est arrêté », avait affirmé, à l'époque, le président de l'Association congolaise pour l'accès à la justice (ACAJ), Me Georges Kapiamba, depuis Kinshasa.

Les mêmes informations ont été confirmées par un procureur militaire, faisant état de

l'ouverture d'une enquête pour « coïncider ceux qui ont facilité » la sortie du territoire du général déjà sous sanctions des Etats-Unis et de l'Union européenne (UE) pour des atteintes aux droits humains entre 2016 et 2018 sous la présidence de Joseph Kabila.

« Nous dénonçons la porosité de nos services de sécurité et de nos frontières. Sinon comment comprendre que le général Numbi, un homme aussi bien connu puisse s'exfiltrer alors que nos services ne sont pas au courant », s'était alors interrogé, dans un communiqué, Me Timothée Mbuya, président de Justicia ASBL.

John Numbi craignait des poursuites judiciaires après que certains policiers ont affirmé avoir participé à l'assassinat du directeur exécutif de l'ONG la Voix de sans voix, Floribert Chebeya, et son chauffeur, Fidèle Bazana. John Numbi qui était inspecteur général de la police au moment des faits et avec qui Chebeya avait rendez-vous, avait été invité au tribunal uniquement comme témoin.

Le corps de l'activiste avait été retrouvé le lendemain [du rendez-vous avec Numbi] dans sa voiture à la périphérie de Kinshasa. Son chauffeur, Fidèle Bazana, qui l'avait accompagné, a depuis disparu et son corps n'a jamais été retrouvé.

Depuis les aveux de ces policiers, plusieurs ONG de défense de droits de l'homme appelaient à l'arrestation du général John Numbi, considéré comme celui qui a planifié cet assassinat.

